

Lausanne, le 17 mai 2017
Communiqué de presse

Fiscalité agricole : le Parlement fédéral refuse de réintroduire l'ancienne fiscalité sur les biens immobiliers agricoles. Ce sont non seulement les agriculteurs qui sont touchés, mais c'est aussi le respect du fédéralisme qui est mis à mal

Le centre-droite regrette la décision des Chambres fédérales et souhaite trouver une solution cantonale

Il aura fallu attendre 6 ans pour une telle « non solution ». Le Conseil des États, en refusant toute solution de compromis avec le Conseil national en vue de mettre en œuvre la motion Léo Müller concernant la fiscalité agricole, vient de planter un clou dans le pied des agriculteurs, tout en écrasant le fédéralisme. En appliquant une fiscalité confiscatoire sur les biens immobiliers agricoles, les impôts de (trop) nombreux agriculteurs vont augmenter drastiquement et placer ces derniers dans une situation intolérable. La posture du Conseil des États est également contraire au fédéralisme, constate le centre-droite. Les Chambres fédérales renvoient non seulement la patate chaude aux cantons, mais elles introduisent également un nouvel impôt fédéral dans un domaine dévolu aux cantons et aux communes.

Il s'agissait de rétablir une fiscalité agricole juste et équitable à l'endroit des agriculteurs. Il n'en sera rien. Le Conseil des États a refusé toute solution de compromis en vue de mettre en œuvre la motion Léo Müller. Il a préféré une fiscalité agricole rigide à l'encontre des agriculteurs, faisant fi de leur domaine professionnel particulier. En effet, les agriculteurs évoluent dans un monde qui ne peut s'apparenter à celui d'autres indépendants. Ils cultivent le bien commun pour approvisionner les Suisses de denrées locales et leurs biens immobiliers (maisons ou terrains) ne peuvent être apparentés à une acquisition standard. Leur fiscalité devait être adaptée en conséquence. Malheureusement, cette évidence n'a pas parlé à la majorité du Conseil des États.

En conséquence, de (trop) nombreux paysans n'arriveront simplement pas, lors de la vente de leur maison ou terrain, à payer le nouvel impôt. Il est question ici de familles, qui doivent du jour au lendemain payer jusqu'à sept fois plus d'impôts. En cause : l'introduction de l'impôt fédéral direct sur les biens immobiliers des agriculteurs - qui jusqu'aujourd'hui en étaient exemptés. Au-delà de la profession agricole, le centre-droite constate que le fédéralisme est donc ici bel et bien tronqué.

Pour les trois partis du centre-droite, la Confédération joue ici un tour de force en imposant un nouvel impôt fédéral dans un domaine de la responsabilité des cantons et des communes, qui sont souverains pour imposer, ou non, la vente de biens immobiliers. Tandis que la Confédération plante le clou, après 6 ans (!), c'est aux cantons de trouver les remèdes. Le chef du département des finances, le conseiller d'État Pascal Broulis, a déjà déclaré que le canton de Vaud fera tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution intermédiaire, atténuant les effets sur les « cas de rigueur », comme un abattement d'impôt qui pourrait être soumis au Parlement.

Contacts :

Alexandre Berthoud, président de la COFIN et membre de la commission parlementaire ad hoc sur la fiscalité agricole, 078 756 10 08

Martine Meldem, membre de la commission parlementaire ad hoc sur la fiscalité agricole, 079 341 15 69

Philippe Jobin, président de la commission parlementaire ad hoc sur la fiscalité agricole, 078 632 13 89

Frédéric Borloz, président du PLR Vaud, 079 204 43 30

François Pointet, président du PVL Vaud, 079 586 64 87

Jacques Nicolet, président de l'UDC Vaud, 079 206 97 29